



CONVENTION TRIPARTITE DE COOPERATION

*relative à la sensibilisation à l'écocitoyenneté en milieu scolaire
et à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des Agenda 21 scolaires
de la maternelle au lycée*

- La Communauté Urbaine de Bordeaux
- Le Conseil Général de la Gironde
- Le Conseil Régional d'Aquitaine

entre les soussignés

. La **Communauté Urbaine de Bordeaux** représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil de Communauté de la C.U.B. en date du 18 avril 2008, numéro 2008/0195

. Le **Conseil Général de la Gironde** représenté par son Président, Monsieur Philippe Madrelle, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil en date du 20 mars 2008, numéro 2008/01CG.

. Le **Conseil Régional d'Aquitaine** représenté par son Président, Monsieur Alain Rousset, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil en date du 2 avril 2004, numéro 2004/758.

Les soussignés sont convenus de développer et d'harmoniser, dans l'intérêt des élèves de l'école maternelle jusqu'aux lycées, publics et privés sous contrats et des établissements spécialisés situés sur leurs territoires respectifs, leur programme d'actions relatives à la sensibilisation à la l'éco-citoyenneté en milieu scolaire et à la mise en place des Agenda 21 scolaires.

Article 1 – Principes généraux

L'éducation à l'écocitoyenneté et d'éducation pour un développement durable est devenue un élément important de la formation des élèves de l'école maternelle jusqu'aux lycées (cf. circulaire E.N. n° 2004-110 du 08/07/2004, complétée par la circulaire 2007-077 du 29/03/2007 pour les écoles primaires, les collèges et les lycées). Elle relève de la responsabilité de l'enseignant.

L'enseignant, qu'il agisse seul ou non, demeure le seul responsable et le seul garant de l'action pédagogique menée ainsi que de l'organisation des interventions dans le cadre du projet d'établissement. Sa participation est évidemment nécessairement requise pour tout projet à l'élaboration duquel les intervenants peuvent collaborer utilement. En aucun cas, les intervenants extérieurs, bénévoles ou non, ne peuvent se substituer à lui quant à cette responsabilité pédagogique.

Dans le cadre de la décennie de l'Unesco pour « l'Information, la Formation, l'Education pour un Développement Durable, pour tous et à tous les âges de la vie », les collectivités souhaitent par cette Convention, accompagner le corps enseignant dans sa mission de sensibilisation à l'écocitoyenneté et à la mise en place des Agenda 21 scolaires, mais également mettre en cohérence l'ensemble des outils développés.

Cette démarche :

- fait suite à la Déclaration Commune entre La **Communauté Urbaine de Bordeaux** et le **Conseil Général de la Gironde**, qui souligne notamment la volonté commune des deux institutions à coordonner leurs actions en matière d'Education pour un Développement Durable :

Extrait de la Déclaration Commune datée du 19 Novembre 2007 :

• **Education pour le développement durable et Agenda 21 scolaires**

Les signataires s'engagent pour l'éducation pour le développement durable pour tous les publics dans le cadre de la décennie de Unesco pour l'Education en faveur du Développement Durable 2005-2015. Concernant les publics scolaires, ils coordonnent leurs actions en faveur de la pédagogie pour le développement en faveur des élèves des écoles et des collégiens. Ils assurent, en mettant les élèves au cœur de leurs dispositifs, la cohérence et la démarche de progression aux différents temps de scolarisation des enfants et garantissent avec l'Inspection d'Académie et le Rectorat l'implication de toutes les parties prenantes de la communauté éducative dans ces dispositifs concertés.

- fait suite à la convention d'objectifs entre le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde qui souligne notamment la volonté commune des deux institutions à coordonner leurs actions en matière d'Education pour un Développement Durable :

Extrait de la convention d'objectifs 2007-2013 :

- **Education pour le développement durable et Agenda 21 scolaires**

Les signataires s'engagent pour l'éducation au développement durable pour tous les publics dans le cadre de la décennie de Unesco pour l'Education en faveur du Développement Durable 2005-2015. Concernant les publics scolaires, ils coordonnent leurs actions en faveur de la pédagogie pour le développement en faveur des élèves des écoles, des collèges et des lycées. Ils assurent, en mettant les élèves au cœur de leurs dispositifs, la cohérence et la démarche de progression aux différents temps de scolarisation des enfants et garantissent avec l'Inspection d'Académie et le Rectorat l'implication de toutes les parties prenantes de la communauté éducative dans ces dispositifs concertés.

- s'inscrit dans les objectifs du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux et constitue un des enjeux de son premier programme d'actions de réseau,

- s'inscrit dans le respect des Conventions et/ou accords conclus, respectivement entre chacune des collectivités et les représentants de l'Education Nationale (Inspection d'académie, Rectorat...)

Article 2 – Objectifs de la convention

2.1 Création d'un Comité de pilotage : Animation et évaluation

Des représentants du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et de la Communauté urbaine de Bordeaux, se réuniront une fois par trimestre et y inviteront leurs partenaires associatifs et institutionnels, dans le cadre d'un Comité de pilotage, afin :

- d'échanger sur leurs dispositifs respectifs,
- de garantir la cohérence des actions mises en place par l'utilisation notamment de référentiels méthodologiques communs,
- de valoriser les actions notamment au travers des outils de communication de chacune des collectivités ou en créant des outils communs,
- d'évaluer les résultats et de permettre ainsi l'adaptation et l'amélioration des outils et méthodes proposées aux enseignants.

2.2 Elaboration d'un cycle de formation du réseau associatif local sur l'accompagnement des établissements dans un processus d'Agenda 21 scolaire

2.2.1 Descriptif :

Dans le cadre de l'Agenda 21 de réseau du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux (dont les trois collectivités concernées par la présente convention sont membres), et afin de s'accorder sur l'identification des structures locales en capacité d'accompagner des Agenda 21 scolaires, les trois collectivités s'engagent à monter un cycle de formation sur l'accompagnement des établissements scolaires en Agenda 21.

Un cahier des charges sera rédigé par les trois collectivités, en partenariat avec les associations concernées et l'Education Nationale, afin de préciser les attentes de la formation.

Le formateur pourra être désigné à l'issue d'une mise en concurrence, via un marché à procédure adaptée (du type appel à projets).

La formation sera ouverte au réseau associatif pré-identifié par les trois collectivités ainsi qu'aux structures volontaires, sous réserve de références garantissant les compétences recherchées.

Le suivi complet de la formation garantira la capacité des personnes formées à accompagner un Agenda 21 d'établissement scolaire.

Article 3 – Dispositif de sensibilisation à l'écocitoyenneté et à l'éducation pour un développement durable des collectivités signataires de la dite Convention

3.1 Dispositif de la Cub

3.1.1 Descriptif

Dans le cadre des actions menées par sa direction de la Communication, la C.U.B. développe un dispositif communautaire permettant de mettre en œuvre des actions liées à l'environnement et au développement durable en direction des élèves des écoles et des établissements spécialisés situés sur le territoire des vingt-sept communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux. L'ensemble des actions proposées est listé dans un guide « Agir pour le Développement Durable » envoyé dans chacun des établissements précités au plus tard le jour de la prérentrée.

Ce dispositif se décline en trois parties :

1 - **Actions de sensibilisation** : une demi-journée pour une classe de découverte-sensibilisation liée à un thème du développement durable.

Les intervenants peuvent être des représentants des Directions Opérationnelles de la C.U.B. (agents TRIVAC, Voirie, Mission Tramway, etc.), des enseignants du Centre des Classes Citadines ou des associations.

La C.U.B. fournit au C.C.C. des prestations techniques sous forme de photocopies couleur de livrets pédagogiques et attribue aux classes (en déplacement pour visite de site) des tickartes dont la gestion est assurée par le C.C.C.

La CUB assure le financement de l'accompagnement des groupes scolaires pour certaines visites après validation des représentants de l'Inspection Académique et de la CUB.

2 - **Actions de projet** : une dizaine de demi-journées de découvertes, réflexions, réalisations par année scolaire, dans l'axe du projet d'école, autour d'un thème principal lié au développement durable et/ou d'un thème annexe lié, lui aussi, au développement durable. Ce projet de classe donne lieu à la présentation du travail de l'année dans le cadre de journées de valorisation organisées par la C.U.B.

Les intervenants sont des associations agréées dans le domaine de l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté (listées dans le guide « Agir pour le Développement Durable »).

Le thème annexe, en revanche, devra trouver une autre source de financement (caisse des écoles, Ademe, mairies, conseil général...). La validation des projets sera faite conjointement par les représentants de l'Inspection Académique et de la CUB.

3 - **Actions « agenda 21 scolaire »** : depuis 2006, la CUB a lancé une expérimentation d'agenda 21 scolaire sur 10 établissements, dont 5 grâce à un cofinancement de l'ADEME. Sont entrées dans ce processus :

- L'école Rosa Bonheur de Bassens
- L'école Joliot Curie de Bègles
- L'école Mongolfier de Bordeaux
- L'école Raymond Claverie d'Eysines
- L'école Louis Pasteur de Floirac
- L'école Saint Anne du Bouscat
- L'école Jean Jaurès I de Mérignac
- L'école George Leygues de Pessac
- L'école Les bords de Garonne de St Louis de Montferrand
- L'école Jean Moulin de Villenave d'Ornon

D'ores et déjà, la CUB relance 5 agendas 21 scolaires dans le cadre d'un marché, ce qui permettra, aux vues des premiers retours d'expérience, d'appliquer la méthodologie initiale corrigée. Les intervenants seront des associations agréées dans le domaine de l'éducation à l'environnement, choisies par la Cub à l'issue d'une mise en concurrence, via un marché à procédure adaptée. La C.U.B. demande d'assurer la cohérence et le bon déroulement des actions « agenda 21 scolaires », en liaison avec l'ADEME et en coordination avec le CREAQ, coordinateur des deux premiers programmes d'agenda 21 déjà en cours.

3.1.2 Engagements de la CUB dans cette convention

Dans le cadre des actions menées par sa direction de la Communication, la Cub s'engage à participer au Comité de pilotage, article 2.1 et à notamment y communiquer les résultats de son expérimentation Agendas 21 scolaires mise en place dans 15 écoles ainsi que l'étude qu'elle va lancer sur les modalités de généralisation de la méthodologie Agendas 21 scolaires.

3.2 Dispositif du Conseil Général de la Gironde

3.2.1 Descriptif

○ Soutien aux projets de sensibilisation à l'éco-citoyenneté en milieu scolaire :

● **Les billets courant vert** : dispositif qui repose sur le financement de projets mis en place par les collèges en collaboration avec des associations de sensibilisation à l'environnement pour mener, en période scolaire, **des démarches pédagogiques communes et structurées en faveur de l'éco-citoyenneté**.

● **Les billets courant d'art permettent aux jeunes de moins de 18 ans de participer à des sorties culturelles** : ateliers artistiques, spectacles, expositions, rencontres avec des artistes.

● **Aide aux projets pédagogiques de collèges** : dispositif de soutien qui permet la valorisation financière **des projets pédagogiques** développés dans les collèges, autour de 4 thématiques principales dont le développement durable.

● Par le **financement d'actions pédagogiques innovantes**, le Conseil Général encourage l'engagement de la communauté éducative des collèges publics à aller au bout de ses ambitions. Par exemple, pour une meilleure gestion des déchets produits : aide à l'installation de composteur. NB : Ces demandes doivent être construites et inscrites dans un projet global type Agenda 21 ou autre.

○ Soutien aux démarches globales d'établissements (Agenda 21 scolaires).

Un appel à projets à destination de tous les collèges publics girondins, permet chaque année, à une dizaine de d'établissements de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Un soutien de 3000€ (maximum) peut être accordé, il porte sur l'ingénierie (accompagnement méthodologique, par une association choisie par le collège, à la mise en place de la démarche) et est alloué pour deux années d'accompagnement.

Les différents services du CG peuvent compléter ce soutien par le suivi méthodologique des démarches engagées.

L'Agenda 21 scolaire implique l'engagement de la totalité de la communauté éducative (élèves, personnel administratif, technique, professeurs, parents, acteurs locaux...) dans un projet global de développement durable qui s'envisage sur plusieurs années.

Il repose sur la mise en place de plans d'actions qui répondent à des problématiques sociales, environnementales et économiques identifiées à l'échelle de l'établissement scolaire : le transport et l'accès à l'établissement, les consommations d'énergie, d'eau et de matières, les diverses solidarités (avec les familles, nord sud, intergénérationnelles), etc. Ces plans d'actions répondent aux grands axes d'engagement du développement durable : la consommation responsable, la solidarité locale et internationale, la diversité biologique et culturelle etc.

Les principes de base de l'appel à projets :

Un Agenda 21 de collège doit mettre **tous les collégiens au coeur du dispositif** et à chaque étape de mise en oeuvre. La démarche est complémentaire avec les démarches d'Agenda 21 locaux qui peuvent être portées par les collectivités du territoire.

Les modalités et les critères de l'appel à projets sont en **cohérence avec les orientations de l'Education Nationale**, le guide méthodologique national, mais aussi, au niveau local, **avec les démarches engagées par la CUB et la Région** auprès des écoles primaires et des lycées. Elles correspondent aux finalités et aux principes d'action de l'Agenda 21 de la Gironde.

>11 collèges sont actuellement soutenus et accompagnés dans le cadre du 1^{er} appel à projets 2008-2009.

- Le collège Berthelot - Bègles
- Le collège Ausone - LeBouscat
- Le collège Porte du Médoc - Parempuyre
- Le collège Pont de la Maye - Villenave d'Ornon
- Le collège S. Vauban – Blaye
- Le collège P. Esquinance – La Réole
- Le collège Les Eyquems – Mérignac
- Le collège Alouette – Pessac
- Le collège Montaigne – Lormont
- Le collège J. Monnet - Saint Ciers sur Gironde
- Le collège J Prévert – Bourg sur Gironde

Un nouvel appel à projets, lancé à la rentrée 2008, permettra l'accompagnement de 10 nouveaux collèges volontaires.

3.2.2 Engagements

Le Conseil Général s'engage à participer au Comité de Pilotage, article 2.1 et à notamment y communiquer les travaux de suivi des Agenda 21 de collèges.

Les agents du Conseil Général en charge du suivi de la démarche Agenda 21 des collèges retenus aux appels à projets, assureront le relais d'informations auprès des enseignants concernés de 6^{ème} accueillant des élèves ayant bénéficié des dispositifs de la CUB.

3.3 Dispositif du Conseil Régional d'Aquitaine

3.3.1 Descriptif

En amenant les jeunes à s'engager concrètement, à prendre leur part dans la réflexion et l'action, le Conseil régional, à travers les Agenda 21 scolaire, ouvre **la voie d'une citoyenneté active et participative** qui investit concrètement les nouveaux enjeux qui s'imposent à tous :

- lutte contre les changements climatiques,
- protection des ressources non renouvelables,
- renouveau des liens avec la nature et la biodiversité,
- lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination,
- solidarité avec les populations démunies, ici et dans le monde...

C'est dans le cadre de l'exercice de ses compétences que le Conseil régional a développé une politique en faveur de l'Education pour le développement durable. Ainsi la formation et la sensibilisation des lycéens à la préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité de chances et l'exemplarité environnementale des établissements scolaires font parties des engagements du Conseil régional. Le lancement lors de la rentrée 2007/08 **d'Agenda 21 scolaire** au sein de lycées aquitains permet d'assurer la cohérence de l'ensemble de ces actions autour d'une démarche participative menée par la communauté scolaire.

○ Réseau Aquitain d'Éducation à l'Environnement (Réseau A2E)

Il a pour vocation d'encourager les associations d'éducation à l'environnement à monter des projets éducatifs liés au patrimoine naturel d'intérêt régional (animation/formation, manifestations, création d'outils pédagogiques, construction de bâtiment d'accueil). Le milieu associatif joue un rôle essentiel dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

L'objectif premier du dispositif est d'aider des associations « têtes de réseau » (19 structures en 2008) au travers d'un projet ou d'une mission d'intérêt régional. Les structures « têtes de réseau » ont pour mission principale l'éducation des citoyens à l'environnement, elles mènent des actions de portée et d'intérêt régional. La structuration en réseau permet de mutualiser les compétences de chacun et de développer des projets communs. A moyen terme, les associations locales d'éducation à l'environnement pourront se rapprocher de ces têtes de réseau et ainsi participer à un programme plus global (en y inscrivant leur propre projet) qui bénéficiera du soutien de la Région.

Les actions montées par les associations visent les jeunes (notamment lycéens), les publics défavorisés et handicapés. Les projets peuvent prendre la forme de réalisation d'outils pédagogiques, ouvrages, mises en place d'animations, d'organisation de colloques, manifestations, d'aménagement de petites infrastructures et d'équipement pour l'accueil du public.

Quelques projets soutenus par le Réseau A2E :

- « Planète Précieuse » de GRAINE Aquitaine

Ce programme sensibilise et développe le sens critique des collégiens et lycéens sur les enjeux liés à l'environnement et sur les principes du développement durable au quotidien

- « Kit pédagogique aquitain » et « Initiatives Océanes » de Surfrider Foundation

Ces deux projets sensibilisent les enfants à l'environnement littoral régional de manière ludique et dynamique notamment par la participation éco-citoyenne au nettoyage des plages.

o Programme d'actions éducatives

Parce que l'homme reste au cœur des préoccupations du développement durable, les établissements lycéens doivent offrir aux jeunes qui les fréquentent un maximum d'atouts pour leur réussite scolaire, leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle. Le **programme d'actions éducatives** initié par le Conseil régional vise à donner à tous, une égalité de chances dans leur formation. Mieux faire comprendre aux jeunes les enjeux de la société, contribuer au développement de l'esprit critique par l'appropriation des médias, s'ouvrir aux autres par la solidarité européenne et internationale et donner le goût d'entreprendre contribuent à l'éducation pour le développement durable.

Quelques exemples :

Déclic

Le programme Déclic a pour vocation de mettre à disposition des élèves internes ou des lycéens momentanément éloignés de leur établissement, les moyens d'accéder à des outils et des ressources pédagogiques sur Internet, susceptibles de les aider dans leur travail personnel et leurs relations avec la communauté éducative.

Lycéens, citoyens solidaires

Par le soutien de l'association RADSI, investie dans la sensibilisation à la responsabilité internationale dans un certain nombre de lycées de Gironde, des Pyrénées Atlantiques et de Dordogne, le Conseil Régional assure une mission de communication en faveur de la solidarité internationale.

Sciences politiques : « Je le peux parce que je le veux »

Cette opération a pour but d'engager une ouverture de la filière d'enseignement à une population lycéenne aquitaine qui n'a pas, socialement ou géographiquement, coutume d'accéder à une formation de ce type. Cependant, les conditions d'entrée ne sont pas pour autant modifiées. Il s'agit de mettre en place un plan systématique d'information auprès des lycées aquitains généralement laissés de côté, soit parce qu'ils sont extérieurs à Bordeaux ou à la Gironde, soit parce qu'ils sont situés dans des zones ou des quartiers particulièrement défavorisés.

Grâce à l'appui financier de la Région, des cours gratuits de préparation aux concours sont organisés dans les lycées demandeurs avec l'appui de Sciences Po. En plus d'une préparation aux épreuves d'entrée, l'Institut met à disposition de l'ensemble des élèves sa capacité d'expertise sur un certain nombre de sujets de société

ou d'actualité sous forme de conférences, d'accompagnement à la réflexion collective ou individuelle. Le lycée Elie Faure de Lormont en est le partenaire pilote du dispositif.

o **Exemplarité environnementale des établissements scolaires**

Pour accompagner le dispositif d'éducation pour le développement durable, le Conseil régional a mis en place une politique ambitieuse d'exemplarité environnementale pour les lycées aquitains. Ainsi les projets d'aménagement, de réhabilitation et de construction d'établissement scolaire s'inscrivent dans une perspective de développement durable, intégrant des démarches « Haute Qualité Environnementale » et de « Basse Consommation d'Energie ». De plus la construction de lycées s'accompagne d'une politique de maîtrise de l'énergie avec notamment la réalisation d'un **pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti des 153 lycées** aquitains lancée dès 2008 permettant notamment l'identification des marges de progrès et faire évoluer les comportements au sein de l'établissement scolaire.

- **Lycée Kyoto (Bègles et Bergerac)**

Les futurs lycées de Bègles et de Bergerac sont étudiés pour répondre aux objectifs du protocole de Kyoto dès leur livraison. D'une manière plus générale, la cible énergie de la démarche HQE et le volet énergétique des autres opérations font maintenant l'objet d'un traitement prioritaire. De plus, les dispositions constructives, le choix des énergies et des équipements permettront d'atteindre un niveau d'émission de Gaz à Effet de Serre 6 fois inférieur aux constructions moyennes actuelles. Concrètement, les projets recherchent, en premier lieu, la réduction des consommations, notamment par l'isolation et la régulation. En complément, le recours à l'énergie renouvelable est systématiquement envisagé.

- **HQE dans le concept de Lycée 2010**

Le conseil régional d'Aquitaine a voulu que le programme prévisionnel d'investissement n° 3 dans les lycées aquitains soit réalisé en prenant en considération des notions de qualité, d'adaptabilité, de durabilité, de facilité d'exploitation et de maintenance, d'économie d'énergie, de sécurité. Ces objectifs sont intégrés dans la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) qui répertorie 14 cibles. Le Lycée des Métiers de Blanquefort est le premier établissement à bénéficier de cette démarche HQE dans les travaux d'extension et de restructuration. Aux 9 lycées retenus en 2000 et 2002 pour relever de la démarche HQE, se sont ajoutées en 2004, 15 nouvelles opérations. Ce sont donc 24 lycées parmi l'ensemble des opérations en cours qui sont suivis avec cet objectif de respect et de développement d'une qualité environnementale de haut niveau.

o **Agenda 21 scolaire**

Partant du constat que les établissements scolaires sont bien davantage qu'un simple lieu d'enseignement et qu'ils constituent des lieux privilégiés pour la mise en place d'actions exemplaires, en particulier sur le thème du développement durable. Le Conseil Régional d'Aquitaine soutient le développement des démarches d'Agenda 21 au sein des lycées aquitains afin que **la communauté scolaire soit formée de façon active au développement durable**.

Démarche expérimentale au cours de l'année 2007/2008 avec neuf établissements volontaires, représentatifs des différentes filières de l'enseignement et de l'apprentissage répartis sur l'ensemble du territoire régional, retenus en collaboration avec le Rectorat. Le Conseil régional apportera, en partenariat avec l'ADEME, un soutien financier au projet d'élaboration d'Agenda 21 scolaire portés par les établissements sur les actions d'animation et de concertation.

Les établissements scolaires engagés en Aquitaine :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| ✓ LPO Alcide Dusolier | NONTRON (24) |
| ✓ LPO Val de Garonne | MARMANDE (47) |
| ✓ LGT Gaston Fébus | ORTHEZ (64) |
| ✓ LP LG - Elisée Reclus | SAINTE FOY LA GRANDE (33) |
| ✓ LP LGT - Philippe Cousteau | SAINT ANDRE DE CUBZAC (33) |
| ✓ LGTA – CFA - Hector Serres | HEUGAS (40) |
| ✓ LGT - Pape Clément | PESSAC (33) |

- ✓ LGT – Condorcet
- ✓ LPR – Saint Elisabeth

BORDEAUX (33)
SAINT PANDELON (40)

En 2009, la Région Aquitaine va proposer à 10 lycées de s'engager à leur tour dans la démarche d'Agenda 21 sur le thème « un plan climat pour les lycées aquitain » avec, pour objectif, la réduction de leur consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

3.3.2 Engagements

Dans le cadre des actions menées par sa direction de l'éducation, le Conseil régional s'engage à participer au Comité de pilotage, article 2.1 et à notamment y communiquer les résultats de ses expérimentations « Agendas 21 scolaires » des 29 lycées engagés. Le Conseil régional propose de promouvoir la diffusion des expériences à l'échelle de la région.

Article 4 – Durée

La présente Convention est établie pour une durée de deux années. (Renouvelable)

Fait à Bordeaux, le

Vincent FELTESSE

Philippe MADRELLE

Alain ROUSSET

Président de la Communauté
urbaine de Bordeaux

Président du Conseil Général de
la Gironde

Président du Conseil Régional
d'Aquitaine